

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 7 juillet 2014

**ACTION CULTURELLE - ASSOCIATION DES POTIERS DE ST-JEAN-DE-FOS
DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 7 juillet 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations :

M. Daniel REQUIRAND à Mme Florence QUINONERO, M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, Monsieur Grégory BRO à M. Michel SAINTPIERRE, Madame Viviane RUIZ à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Bernard SALLES à Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Max ROUSSEL à M. Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés :

M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur Alexis PESCHER, M. Bernard GOUZIN, Madame Amélie MATEO, Mme Anne-Marie BIZEUL, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Olivier SERVEL

Absents :

M. Philippe MACHETEL, Madame Evelyne GELLY, Madame Chantal COMBACAL

Quorum : 25	Présents : 30	Votants : 38	Pour 38 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que l'association des potiers de Saint-Jean-de-Fos organise cette année la trentième édition de son Marché, événement fort de la vie locale et rendez-vous incontournable des amateurs de céramique, dans la région et bien au-delà, fixé cette année les 9 et 10 août prochains,

Vu que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est un des acteurs majeurs de ces partenariats,

Vu qu'au travers d'Argileum, elle accompagne l'association en prenant en charge l'organisation d'une performance artistique spectaculaire de cuisson monumentale le samedi 9 au soir,

Vu qu'Argileum dote par ailleurs un des prix du concours (prix du public, 100 €) et participe à la réalisation de banderoles de communication,

Vu que ces actions ponctuelles s'inscrivent dans un partenariat annuel récemment formalisé par une convention visant à pérenniser et formaliser les indispensables relations et réciprocity entre Argileum et les céramistes locaux,

Considérant que l'association souhaite donner à cet anniversaire une ampleur particulière, en développant, au travers de partenariats notamment, des actions culturelles et festives accompagnant l'événement,

Considérant qu'au titre de ces nombreux liens existants, et au vu de l'engagement de l'établissement dans la valorisation des Métiers d'Art de son territoire, il semble opportun de contribuer à la richesse et à la réussite de ces deux jours en permettant à l'association de faire face aux dépenses liées à l'animation festive de l'événement, en donnant une suite positive à la demande d'aide exceptionnelle de 500 € formulée par sa Présidente,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'octroyer à l'association des potiers de St-Jean-de-Fos une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros, à l'occasion de la trentième édition de son marché des potiers.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1053 le 10/07/2014

Publication le 10/07/14

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 10/07/14

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140707-lmcl68127-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

